

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 12 décembre 2017

ARRETE

Article 1 : La commission d'expertise scientifique

section CNU 16 : « Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale »

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
BOUQUET	Cédric		AUTIN	Frédérique	
CHATARD	Armand	Président	DAUMAN	Nicolas	
CLARYS	David		GIMENES	Manuel	
CROIZET	Jean Claude		GOUTAUDIER	Nelly	3 ^{ème} Vice-Présidente
DUCOUSSO LACAZE	Alain	2 ^{ème} Vice-Président	HAZA	Marie Marion	1 ^{ère} Vice-Présidente
GIL	Sandrine		JOUFFRE	Stéphane	
GRIHOM FORTINEAU	Marie José		KALENZAGA	Sandrine	
LAVAL	Virginie		MILLOGO	Victor	
RIGALLEAU	François		POTOCKI	Anna	
VIBERT	Nicolas		QUEMART	Pauline	

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Sciences Humaines et Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 13 décembre 2017
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

